

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 juin 2002
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 42 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 10 juin 2002, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir un tableau statistique (voir annexe) dans lequel sont énumérées les violations israéliennes de la souveraineté du Liban perpétrées durant le mois de mai 2002.

Ces violations et attaques israéliennes contre la souveraineté du Liban, dans les airs, sur terre et en mer, constituent une violation de la Ligne bleue et des dispositions de la résolution 425 (1978), menacent la stabilité et font régner la tension dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Houssam Asaad **Diab**



Annexe

Résumé des informations

Tableau statistique indiquant le nombre de violations commises par Israël durant le mois de mai 2002

<i>Violations aériennes</i>			<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>			Nombre total des violations	<i>Observations</i>	
<i>Avions de combat à réaction</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>		<i>Attaques militaires</i>	<i>Violations terrestres</i>	<i>Infractions</i>			
			Total	Incursions dans les eaux territoriales, tirs de fusées éclairantes	Raids aériens, bombardements de zones militaires et de centres importants	Tirs d'artillerie, coups de feu, établissement de constructions à l'intérieur du territoire libanais	Menaces et brandissement d'armes, enlèvement de terres, mise en place de barbelé à boudin à l'intérieur du territoire libanais		
24	28	9	61	12	2	3	5	83	Le nombre total des violations durant le mois précédent était de 86 Le tableau ne contient pas les violations perpétrées dans la zone des fermes de Chebaa et les collines de Kfar Chouba occupées parce qu'elles sont considérées comme zones d'opérations militaires

Pour information.